

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2010

Conseillers présents : 20

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 5

Paul Balny pouvoir à Christian Wyttyncq, Dany Ysebaert pouvoir à Chantal Hébert, David Minard pouvoir à Christophe Hertout, Murielle Fée pouvoir à Catherine Quignon, Soïzick Molinier pouvoir à Jean Marié.

Absents excusés : 4

Jacqueline Ricquer, Christophe Triplet, Micheline Roger, Jean-Louis Demolliens.

Séance ouverte à 19 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

Olivier Deparis, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2010

Aucune remarque n'est émise ; le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2009 - Budget principal

Mme Le Maire

Le 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2008	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2008	Reste à réaliser 2009	Solde reste à réaliser 2009	Chiffres 2009 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	359 201.10 €		-4 973 453.56 €	Dépenses	Recettes	-4 614 252.46 €
				124 540.25 €	4 870 607.75 €	
Fonctionnement	1 347 561.65 €		383 108.71€	Recettes	Dépenses	1 730 670.36 €
				4 995 148.00 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2009</u>	1 730 670.36 €
Affectation obligatoire	

à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	1 730 670.36 €
Total affecté au compte 1068	
versement à la ville de Montdidier (mandat au compte 672)	100 000.00 €
2) <u>Déficit global cumulé au 31/12/2009</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

4) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2009 - Budget annexe – chaufferie, réseau de chaleur

Mme Le Maire

Le 25 Mars 2010, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2008	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2009	Reste à réaliser 2009	Solde reste à réaliser 2009	Chiffres 2009 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
				Dépenses	Recettes	
Investissement	-943 715.05 €		982 294.08 €	Recettes	Dépenses	38 579.03 €
Fonctionnement	130 858.54 €		-80 692.78 €			50 165.76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2009</u>	50 165.76 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	50 165.76 €
Total affecté au compte 1068	
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2009</u>	50 165.76 €
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

5) Communications sur le Budget Primitif 2010 de la Régie Communale de Montdidier - Budget principal

Madame le Maire,

Par délibération n°275 du 26/11/2002, le conseil a annulé les statuts de la Régie Electrique de Montdidier de l'année 1925 et a décidé de créer, à compter du 01/01/2003, une Régie Communale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23/02/2001.

Le budget primitif « principal » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 25 Mars 2010. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	5 789 746.00 €	
Recettes de l'exercice		4 235 561.00 €
Excédent reporté		1 730 670.36 €
	-----	-----
	5 789 746.00 €	5 966 231.36 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	2 838 717.00 €	
Recettes de l'exercice		2 582 473.00 €
Reste à réaliser – dépenses	124 540.25 €	
Reste à réaliser - recettes		4 995 148.00 €
Déficit reporté	4 614 252.46 €	
	-----	-----
	7 577 509.71 €	7 577 621.00 €

Total Général **13 367 255.71 €** **13 543 852.36 €**

Le conseil prend acte de ces communications.

6) Communication sur le Budget Primitif de la Régie Communale de Montdidier - Chaufferie – réseau de chaleur

Madame le Maire,

Le budget primitif « chaufferie – réseau de chaleur » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 25/03/2010. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	449 701.00 €	
Recettes de l'exercice		426 816.00 €
Excédent reporté		22 935.76 €
	-----	-----
	449 701.00 €	449 751.76 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	140 816.00 €	
Recettes de l'exercice		102 246.00 €
Restes à réaliser		38 579.03 €
	-----	-----
	140 816.00 €	140 825.03 €

Total Général **590 517.00 €** **590 576.79 €**

Le conseil prend acte de ces communications.

7) Taux d'imposition 2010

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission de Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les taux d'imposition, des taxes directes locales, pour l'année 2010, comme suit :

Taxe d'habitation	13.48 %
Taxe Foncière Bâti	13.85 %
Taxe Foncière Non Bâti	31.50 %
Taxe Professionnelle	0

8) Budget primitif 2010 - Ville

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2010 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 008 404.00 €
Opérations d'ordre	95 000.00 €
Virement à la section d'investissement	353 001.00 €

Total des dépenses de fonctionnement 6 456 405.00 €

- Recettes

Opérations réelles	5 868 448.00 €
Excédent reporté	587 957.00 €

Total des recettes de fonctionnement 6 456 405.00 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	3 115 500.00 €
Reste à réaliser	677 620.00 €
Résultat reporté	577 470.00 €

Total des dépenses d'investissement 4 370 590.00 €

- Recettes

Opérations réelles	2 667 500.00 €
Opérations d'ordre	95 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	353 001.00 €
Affectation	102 135.00 €
Reste à réaliser	1 152 954.00 €

Total des recettes d'investissement 4 370 590.00 €

Total Général 10 826 995.00 € 10 826 995.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2010,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

26 votants

21 pour

5 abstentions (Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez)

9) Budget primitif 2010 Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2010 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	1 480 000.00 €	
Recettes		1 547 732.00 €
Restes à réaliser	83 670.00 €	23 336.00 €
Déficit reporté	7 398.00 €	
	-----	-----
	1 571 068.00 €	1 571 068.00 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 389 778.00 €	
Recettes		1 185 000.00 €
Excédent reporté		204 778.00 €
	-----	-----
	1 389 778.00 €	1 389 778.00 €
Total général	2 960 846.00 €	2 960 846.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2010 service de l'eau.

10) Budget primitif 2010 Assainissement

19 h 15, arrivée de Mme Jacqueline Ricquer.

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2010 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	846 899.00 €	Recettes	524 575.00 €
Restes à réaliser	3 116 682.00 €		3 315 731.00 €
Excédent reporté			123 275.00 €
	-----		-----
	3 963 581.00 €		3 963 581.00 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 051 313.00 €	Recettes	660 000.00 €
Excédent reporté			391 313.00 €
	-----		-----
	1 051 313.00 €		1 051 313.00 €
Total général	5 014 894.00 €		5 014 894.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2010 service de l'assainissement.

11) Budget primitif 2010 - Annexe 2 (Métafix)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix 2010 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	26 000.00 €	
Recettes réelles		12 088.00 €
Recettes d'ordre		38 472.00 €
Résultat reporté	24 560.00 €	
	-----	-----
	50 560.00 €	50 560.00 €
<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses réelles	131 028.00 €	
Recettes réelles		169 500.00 €
Excédent reporté		
Opérations d'ordre	38 472.00 €	
	-----	-----
	169 500.00 €	169 500.00 €
Total général	220 060.00 €	220 060.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2010 annexe n°2 Métafix.

12) Budget primitif 2010 - Annexe n°6 Zone Industrielle

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2010 qui est arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses réelles	120 000.00 €	
Recettes réelles		156 230.00 €
Déficit reporté	36 230.00 €	
	-----	-----
	156 230.00 €	156 230.00 €
Total général	156 230.00 €	156 230.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2010 annexe n°6 Zone industrielle.

13) Budget primitif 2010 – Annexe n°7 (hôtel d'entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 « hôtel d'entreprises » 2010 qui est arrêté comme suit :

<u>Section investissement</u>		
Dépenses réelles	53 212.00 €	
Restes à réaliser	204 315.00 €	
Recettes réelles		225 602.00 €
Excédent reporté		31 925.00 €
	-----	-----
	257 527.00 €	257 527.00 €
<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses réelles	90 757.00 €	
Déficit reporté	11 883.00 €	
Recettes réelles		102 640.00 €
	-----	-----
	102 640.00 €	102 640.00 €
Total général	360 167.00 €	360 167.00 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2010 annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

14) Effectif du personnel

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directeur territorial	A	1
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Attaché principal	A	2
Rédacteur chef	B	1
Rédacteur	B	4
Adjoint administratif de 1° classe	C	7
Adjoint administratif de 2° classe	C	3+ 1 à 27/35°
Adjoint administratif principal de 1°classe	C	2
Adjoint administratif principal de 2°classe	C	2
Secteur technique		
Contrôleur des travaux	B	1
Agent de maîtrise	C	3
Agent de maîtrise principal	C	1
Adjoint technique de 1°classe	C	2
Adjoint technique de 2° classe	C	45 dont 3 à 30/35° 3 à 31.5/35° 1 à 30.5/35° 4 à 17.5/35° 1 à 32.25/35° 1 à 28/35° 1 à 27.5/35° 2 à 26/35° 1 à 28.75/35° 1 à 21.5/35°
Adjoint technique principal de 1°classe	C	5
Adjoint technique principal de 2° classe	C	6
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1°classe	C	11 dont 1 à 30.5/35° 1 à 21/35°
Secteur médico-social		
Psychologue	A	1 à 3/35°
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
secteur animation		
Adjoint d'animation 2°classe	C	1
Police municipale		
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier	C	1
Gardien	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Emplois divers		

Assistants spécialisés enseignement artistique	B	17
Contrat unique d'insertion (CAE)		31
CAE service civil volontaire		1
Contrat avenir (CUI)		11
Apprentis		3

15) Assainissement auto-surveillance – demande de subvention

La nouvelle réglementation en matière d'assainissement nous impose de mettre en place un manuel d'auto surveillance des réseaux d'assainissement, pour cela des travaux de réfection, de création de déversoirs d'orage et d'équipement en auto-surveillance d'une partie des ouvrages doivent être entrepris.

L'estimation des travaux s'élève à 125 556 € HT qui se décompose comme suit :

- génie civil 69 170 €
- auto surveillance 56 386 €

Majorée des honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 13 634.30 € HT

soit un total de 139 190.30 € HT.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de réaliser les travaux et d'inscrire les crédits au budget primitif 2010,
- autorise le Maire :
 - ⇒ à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la SCP COMMERLY-DAMEZ,
 - ⇒ à lancer les travaux par procédure adaptée en application du code des marchés publics.
- Sollicite de l'Agence de l'Eau « bassin Artois Picardie » une aide financière à hauteur de 50 %.
- Arrête le plan de financement comme suit :
 - ⇒ montant des travaux et honoraires HT 139 190.30 €
 - ⇒ aide de l'Agence de l'Eau 69 595.15 €
 - ⇒ solde sur fonds libres 69 595.15 €

16) Subventions de fonctionnement 2010

19 h 20, arrivée de Monsieur Christophe Triplet.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'attribuer, les subventions de fonctionnement suivantes :

Montdidier athlétic club	22 000 €
Rugby club	3050 €
Club hippique	4000 €
Judo club	1300 €
Avenir cycliste	2000 €
Longue paume	535 €
Montdidier athlétix	1300 €
Gym 2000	150 €
Karaté	750 €
Défi triathlon	200 €
A.U.T.C.	150 €
Croix rouge	1000 €
A.S. Pétanque	1000 €
Les doigts de fée	150 €
J.S.M.	700 €
Philharmonie	1000 €
Pétanque de Montdidier	800 €

L'échelle de Jacob	150 €
U.N.R.P.A.	150 €
Club Philatélique	360 €
Shivans	150 €
Basket ball Montdidérien	500 €
Montdidévelop'langues	400 €
U.N.C.	150 €
U.S.C. Tir	200 €
Société de chasse	150 €
Aqua club	400 €
Donneurs de sang	305 €
Non à l'aéroport	500 €
F.N.A.T.H.	150 €
A.C.P.G.C.A.T.M.	150 €
Boules en bois	150 €
Club des Anciens des Trois Doms	150 €
Souvenir Français	150 €
Retraités hospitaliers	150 €
Tennis de table	2000 €
Poseidon aqua club	150 €
Pigeon bleu	150 €
CAPEM	375 €
Montdi Thé Dansant	150 €
Futsal	150 €
Diving club	400 €

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

27 votants

26 pour

1 abstention (C. Wyttyneck, Président de l'Association Non à l'aéroport)

17) Subventions exceptionnelles 2010

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Montdidier Athlétique Club	5000 €
Tennis de table	800 €
Club hippique	2000 €
Avenir cycliste	4500 €
Longue Paume	1000 €
Montdidier athlétix	1350 €
Défi Triathlon	800 €
Pétanque de Montdidier	500 €
Club Philatélique	1000 €
Cœur et santé	400 €
USC Tir	200 €

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

18) Mise à disposition de la navette au profit des associations

Par délibération n°204 du 2 décembre 2009, les tarifs d'utilisation de la navette ont été arrêtés, avec une clause de gratuité pour les associations sportives se rendant à des championnats.

Or, le week-end, elle est de plus en plus utilisée, à titre gracieux, car certaines associations ont des championnats toutes les semaines. Il est donc nécessaire de définir de nouvelles règles d'utilisation.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission de Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- les tarifs fixés dans la délibération susvisée restent applicables,
- la navette sera mise à disposition des associations sportives, à titre gracieux, pour les finales et demi-finales des championnats départementaux, régionaux et nationaux,
- seuls les déplacements d'un maximum de 300 km, environ, aller –retour, seront autorisés.

19) Chèque pour les élèves de Montdidier scolarisés en CP

Dans le but de permettre aux enfants de découvrir les différentes activités sportives et culturelles de Montdidier,

sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, à l'unanimité,

- décide d'offrir à chaque élève, domicilié à Montdidier et scolarisé dans les écoles publiques ou privées de la ville, entrant à la rentrée de septembre en Cours Préparatoire,

- ⇒ un « chèque » de 15 €, à remettre à une association de Montdidier, à titre d'inscription ou d'acompte sur les frais de licence,
- ⇒ une carte d'adhérent au Relais Inter-Génération.

Sur présentation de ce « chèque », l'association prendra l'inscription de l'enfant et adressera une facture à la Mairie.

20) Acompte sur subvention à l'école Sainte Thérèse

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil,

- décide dans le cadre du contrat d'association, de verser un acompte de 25 000 €, à valoir sur la participation aux dépenses scolaires concernant les élèves de Montdidier fréquentant l'école Ste Thérèse, au titre de l'année 2010.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

27 votants

26 pour

1 abstention (J. Marié)

21) Régie de recettes du service Eau et Assainissement- création d'une régie prolongée

Par délibération 973 du 11 février 2008, une régie de recettes pour l'encaissement des recettes des services de l'eau et de l'assainissement a été créée, conformément au décret n°62-1587 du 29/12/1962 modifié.

Considérant que lorsque le paiement n'a pas été effectué spontanément par les redevables, le régisseur n'a pas la possibilité de leur adresser une relance, il serait préférable de créer une « régie prolongée » de 6 mois.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Modifie la délibération susvisée et nomment l'article 1,
- Article 1 – il est institué une régie de recettes prolongée (6 mois) pour l'encaissement des recettes des services Eau et Assainissement.
- Les autres articles restent inchangés.

22) Création d'une régie d'avances pour le service de l'eau et de l'assainissement

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Le Conseil, après avis de la commission des finances ;

Décide, à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie d'avances auprès des services de l'Eau et de l'assainissement dans le but de rembourser aux usagers des recettes préalablement encaissées par la régie.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'Hôtel de ville de Montdidier, place du Général de Gaulle.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne toute l'année.

ARTICLE 4 - La régie paie le remboursement aux usagers des recettes préalablement encaissées à tort par le régisseur. (Avoir sur factures).

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées en numéraire.

ARTICLE 6 - Un fond de caisse de 100 € est mis à la disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur présente auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de dépenses tous les mois et au minimum à chaque fin de trimestre.

ARTICLE 9 - Le régisseur - est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le Maire et le comptable public assignataire de MONTDIDIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

23) Bâtiment sur la Zone Industrielle

J. Heintz : Avez-vous des nouvelles du projet de Dailycer ?

Mme Le Maire : Dailycer avait proposé d'utiliser des locaux, mais a priori, des travaux vont être réalisés en interne. Donc le plan de création d'emplois reste le même. Il y avait un prévisionnel de 129 emplois sur 3 à 5 ans avec le montage de la nouvelle ligne, mais pour le moment, Dailycer n'a pas eu besoin d'utiliser nos locaux.

Par délibération 186 du 9 juillet 2009 le Conseil a autorisé la vente d'une partie du bâtiment dit « Métafix » pour une superficie de 1 448 m² à l'association « les Astelles ». Les travaux de remise aux normes de ce bâtiment étant trop importants, l'association a renoncé à l'acquisition.

A ce jour, Mr Legrand Eric, entrepreneur dans le TP, à Assainvillers souhaite acquérir ledit bâtiment, afin d'y créer une activité de stockage et concassage de déchets de travaux publics (béton, gravois...).

L'estimation des Domaines est de 252 000 €. Considérant les travaux importants et la dégradation du bâtiment (vacant depuis plus d'un an), Monsieur LEGRAND nous a fait une offre de prix à 150 000 €.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission de finances, le Conseil, à l'unanimité,

autorise Madame le Maire à vendre à la SCI qui est en cours de création à ce jour, dont le gérant sera M. Eric LEGRAND domicilié à ASSAINVILLERS, une partie de l'immeuble cadastrée Z 100 « lieu-dit la grande pièce » d'une superficie d'environ 1448 m², avec le terrain y attenant au prix de 150 000 €.

Charge l'étude de Maîtres Amaury Delannoy et Jean Baptiste Madelin, notaires à Montdidier, d'établir l'acte de vente, ainsi qu'un règlement de copropriétés, la ville restant propriétaire d'une partie du bâtiment.

Précise que tous les frais afférents à la vente seront pris en charge par l'acquéreur. Seuls les frais de règlement de copropriétés seront partagés entre la ville et la SCI. La vente devra intervenir dans un délai maxi de 6 mois à compter de ce jour. A défaut sauf avis contraire du Conseil Municipal cette délibération sera nulle et non avenue.

Donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette vente.

24) Vente d'un terrain à la Régie Electrique

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le Maire à vendre à la Régie Communale de Montdidier, un terrain sis à Montdidier, rue du Docteur Marcel cadastré AP 158 d'une superficie de 9 a 63 ca au prix de 50 000 €.

Charge l'étude de Maîtres Amaury Delannoy et Jean Baptiste Madelin, notaires à Montdidier, de la rédaction de l'acte de vente.

Précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette vente.

25) Tableau de classement des rues dans le domaine public

Après le dossier établi par la SCP Commerly-Damez et l'enquête publique qui s'est déroulée 21 juillet au 5 août 2009,

sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- intègre dans le domaine public les rues suivantes :

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur
				moyenne
	Rue de Colmar	Part de la rue de Strasbourg et se termine rue du Bouloire des Prêtres	90 ml	8 m
	Rue de Metz	Part de la rue de Strasbourg et se termine rue du Bouloire des Prêtres	90 ml	8 m
	Rue d'Australie	Part de la rue Pasteur et se termine en cul de sac	140 ml	6 m
	Rue Neil Amstrong	Part de l'Avenue du 8 Mai 1945 et se termine rue de Strasbourg	120 ml	5.50 m
	Rue de Bruxelles	Part de la rue du Docteur Marcel et se termine rue du Docteur Marcel	190 ml	8 m
	Rue de Londres	Part de la rue du Docteur Marcel et se termine rue du Docteur Marcel	200 ml	9 m
	Rue de Rome	Part de la rue de Londres et se termine rue du	140 ml	8 m

		Docteur Marcel		
	Rue Henri Dunant Prolongée	Part de la rue du Docteur Schweitzer et se termine rue du Colonel Sorlin	60 ml	4 m
	Rue du Vent Vert	Part de la rue d'Ailly et se termine rue de l'Abattoir	90 ml	5.50 m
	Rue Youri Gagarine	Part de l'Avenue du 8 Mai 1945 et se termine rue de Roye	180 ml	8 m
	Cité Neveu	Allant de l'Avenue du 8 Mai 1945 passant par la rue Youri Gagarine et débouchant sur la rue de Roye	470 ml	5 m
	Rue Estienne d'Orves DP	Part de la rue des Etats-Unis et se termine Avenue du Chemin Vert	10 ml	8 m
	ZAC de L'Epinette	La ZAC de l'Epinette ne possède qu'une entrée et sortie Avenue du 8 Mai 1945	340 ml	Divers
	Résidence de la Roseaie	Part de la rue de Roye et se termine rue de Roye	200 ml	Divers
	Rue Henri Dunant	Part de la rue St Exupery et se termine rue du Docteur Schweitzer	30 ml	8 m
	Rue des Commandeurs, des Templiers, Nivard Payen	Le Parc des Templiers ne possède qu'une entrée et sortie qui se fait rue Jean Doublet	760 ml	Divers
	Rues Adrien Conin, La Butte, Jean Catelas, Jean Duquesne, Bernard Dupuis, Maréchal Foch, Passage du Moulin	Citée du Nord : Comprise entre la Route Départementale n° 329 et la rue Jean Labordère	1460 ml	Divers
	Rue Georges Amson	Part de l'Avenue du Chemin Vert et se termine rue Amand de Vienne	160 ml	8 m
	Rue du Docteur Schweitzer	Part de l'Avenue du Chemin et se termine rue Pasteur	70 ml	8 m
	Rues du Général Leclerc, du Bois des Loges, Albert 1er	Accès unique par la rue Jean Labordère	410 ml	8 m
	Rue du Canada	Part de la rue Pasteur et se termine rue de Londres	30 ml	4 m
	Rue François Mitterrand	Part de rue du Canada et se termine en cul de sac	200 ml	10 m
	Rue Saint Exupéry	Part de l'Industrie et se termine Avenue du Chemin Vert	150 ml	8 m
	Rue des Etats-Unis	Part de la rue Amand de Vienne et se termine Avenue Georges Clémenceau	220 ml	5 m
	Rue Jean Moulin	Part de l'Avenue du Chemin Vert et se termine rue Amand de Vienne	300 ml	8 m
	Rue du Colonel Sorlin	Part de l'Avenue du Chemin et se termine rue Pasteur	210 ml	20 m
	Rue du Maréchal French et Place d'Alger	Intersection de la rue Jean Labordère et de la rue du Maréchal French qui se termine en cul de sac	110 ml	8 m
	Rue Estienne d'Orves DPC	Part de la rue des Etats-Unis et se termine Avenue du Chemin Vert	190 ml	8m

Soit un total de 6 620 m, auxquels s'ajouteront les 991 m du Parc Saint Louis dès réception des travaux.

Ce qui porte la longueur totale de la voirie classée dans le domaine public à 32 103 m.

26) Renouvellement du contrat « accueil de loisirs sans hébergement » avec la CAF

A la demande de la Caisse d'allocations familiales de la Somme, afin de définir les règles d'attribution des aides financières.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme une convention de renouvellement du contrat « accueil de loisirs sans hébergement » avec effet du 01 janvier 2010 et ce jusqu'au 31.12.2011.

)))))))))))))

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30.